



comité
de bassin
rhône méditerranée

**BUREAU DU COMITE DE BASSIN
RHONE-MEDITERRANEE**

SEANCE DU 23 MAI 2025

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

**BUREAU DU COMITE DE BASSIN
RHONE-MEDITERRANEE
SEANCE DU 23 MAI 2025**

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2025-1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N° 2025-2

SCHEMA DE PREVISION DES CRUES DU BASSIN

BUREAU DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 23 MAI 2025

DELIBERATION N° 2025-1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 NOVEMBRE 2024

Le bureau du comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2024.

Le Président du Comité de bassin,



Martial SADDIER

BUREAU DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 23 MAI 2025

DELIBERATION N° 2025-2

SCHEMA DE PREVISION DES CRUES DU BASSIN

Le bureau du comité de Bassin délibérant valablement,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.564-2 et R.564-4 à R.564-6 relatifs au schéma directeur de la prévision des crues,

Vu le règlement intérieur du comité de bassin Rhône-Méditerranée, donnant délégation au bureau pour rendre un avis, en application du Code de l'environnement, sur le schéma directeur de la prévision des crues,

Vu le projet de schéma directeur de la prévision des crues pour le bassin Rhône-Méditerranée daté du 26 mars 2025,

Vu le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes et après avoir entendu son représentant ;

CONSIDÉRANT l'objectif du schéma directeur de la prévision des crues bassin d'identifier pour la période 2024-2030 les dispositifs de surveillance et de prévisions des crues, portés par l'État (Vigicrues) et les collectivités locales, mais également la volonté de porter une stratégie de développement de nouveaux services de vigilance et de prévisions des crues à l'horizon 2030 en articulation avec les dispositifs locaux d'avertissement aux crues en place ou à venir,

PREND ACTE du processus d'élaboration de ce schéma directeur, en relation avec les autorités locales de gestion de crise inondation et les collectivités concernées,

PREND ACTE de la prise en compte des spécificités des territoires du bassin et **NOTE AVEC INTERET** que les dispositifs de surveillance et de prévision des crues mis en place couvrent les principaux cours d'eau et enjeux du bassin,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le schéma directeur de la prévision des crues qui met à jour le dispositif de surveillance et de prévision des crues de l'État (Vigicrues) pour la période 2024-2030,

DEMANDE aux services de l'État de poursuivre l'information des collectivités et du public sur le dispositif Vigicrues en place et de ses évolutions après 2030 et de continuer les coopérations avec les collectivités qui ont mis en œuvre (ou ont pour projet) un dispositif local d'avertissement aux crues, afin d'assurer une cohérence et une complémentarité des dispositifs,

DEMANDE à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes de coordonner la mise en œuvre de ce schéma directeur avec les autres DREAL et les services de prévisions des crues compétents sur le bassin, en relation avec les collectivités territoriales porteuses de dispositifs locaux de surveillance et de prévisions des crues existants ou en projet.

Le Président du Comité de bassin,


Martial SADDIER